

encore un point. On a fait allusion à un message que mon sous-ministre a envoyé aux employés du ministère. J'ai été très déçu par la remarque qui a été faite à cet égard parce que nous avons fait part de l'intention du gouvernement, si les provinces et les Indiens étaient d'accord, d'étendre les services provinciaux aux Indiens même si, en même temps, le ministère se retirait progressivement. Il était de la plus haute importance que le gouvernement informe tous ceux qui ont consacré bien des années de leur existence à peiner pour les Indiens de leurs droits en tant que citoyens et fonctionnaires à protéger. Il est triste, à mon avis, qu'un membre du Nouveau parti démocratique fasse allusion à cela parce que ces gens méritent d'être mieux traités. Nous devons nous assurer que tous les enseignants qui ont travaillé pendant des années et des années dans les réserves en consacrant leur temps aux Indiens ne se retrouveront pas à la rue parce que nous mettons en œuvre une politique nouvelle.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Chrétien: Nous avons pris cette mesure pour rassurer ces gens que nous voulions protéger leurs droits en tant qu'employés et en tant que citoyens ayant servi leur pays et le peuple indien. Je tiens à souligner une fois de plus que nous allons poursuivre les consultations. Je me rends en Colombie-Britannique la semaine prochaine pour reprendre les entretiens avec les représentants du gouvernement de cette province. J'en profiterai pour faire halte dans trois villes, non pour avoir des consultations, mais pour tenir des réunions d'information avec les Indiens, pendant lesquelles je répondrai à leurs questions et je leur expliquerai la politique du gouvernement.

J'espère que les discussions au sujet de ce problème ne seront pas empreintes d'un esprit trop partial, car c'est un problème important. À l'heure actuelle, je ne crois pas que notre société puisse tolérer de compter des citoyens de second ordre. Nous devons offrir à ces défavorisés la citoyenneté à part entière. Néanmoins, nous respecterons aussi les traités qui ont été signés. Nous respecterons les droits spéciaux que leur confèrent les traités. On pourra constater, d'après la déclaration, que nous avons pris des mesures pour veiller à ce que ces droits soient respectés. Mais il reste encore non seulement au gouvernement, mais aussi aux Indiens, d'analyser toutes ces choses.

• (5.40 p.m.)

Voilà désormais la politique et ce que les Indiens nous ont demandé de faire: étudier les règles et leur fournir des fonds. Nous le

ferons. D'autre part, nous chargerons un commissaire d'examiner ces questions au nom des Indiens du Canada et de présenter des recommandations au gouvernement. Les Indiens tireront leurs propres conclusions. Il incombera ensuite au Parlement de prendre une décision définitive.

Monsieur l'Orateur, je remercie tous les députés d'avoir eu l'obligeance de prolonger mon temps de parole. J'espère que pendant les semaines qui vont suivre, chacun d'entre nous s'efforcera de persuader les Indiens du Canada que nous voulons leur offrir une solution qu'ils devraient accepter, car ils ne devraient pas avoir honte de devenir des citoyens à part entière au sein de la société canadienne.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Le député veut-il poser une question?

M. Howard (Skeena): Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre me le permettra peut-être avant qu'il termine ses remarques. Il semble que le désaccord au sujet de l'énoncé de la politique ministérielle vient surtout de la façon dont cette déclaration fut rédigée. Le ministre est-il disposé maintenant à examiner avec les Indiens la possibilité de constitutionaliser—c'est ce que bon nombre d'entre eux désirent—les droits primitifs héréditaires ou droits de traités—voilà un mot mal compris—favorables aux Indiens? Est-il prêt à examiner cette possibilité et à promettre que les droits des Indiens seront inscrits dans la constitution si tel est le désir des Indiens?

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'estime que la constitution canadienne devrait être rédigée de manière à protéger les droits de chaque citoyen. Nous voulons respecter ces traités et nous les respecterons. On aurait tort de réclamer que la constitution comporte un article qui ferait des citoyens indiens du Canada autre chose que des citoyens à part entière. Ce que nous devons faire, c'est prouver aux Indiens que nous respectons les traités. Si nous ne les avons pas respectés, nous devons nous assurer que ces injustices seront redressées. Quand nous l'aurons fait et que leurs droits seront respectés, les Indiens deviendront au Canada des citoyens égaux aux autres. C'est là une évolution souhaitable pour notre société.

L'hon. M. Dinsdale: Le ministre accepterait-il une autre question? Avant de la poser, j'aimerais mentionner que la dernière partie de sa déclaration de cet après-midi était bien meilleure que son énoncé de principe de l'autre jour.